Fédération Nationale Autonome Pupilles de la Nation Orphelins de Guerre
2, Allée des Raisins
11160 CAUNES MINERVOIS

Solidarité - Mémoire - Fraternité

Août 2020

Appel à la mobilisation de nos élus !

L'État est sourd à nos demandes réitérées de justice sociale et d'égalité

"S'il n'est pas possible de réparer, il ne faut pas casser." ***Jean-Paul Sartre***

L'État cantonne les pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre dans les programmes 169 et 158 de la mission des Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation.

Le Parlement acte 133 millions d'euros économisés entre 2018 et 2019 « cela n'est pas dû uniquement à la baisse démographique des bénéficiaires des prestations » déclare le rapporteur spécial M. Jean Paul Dufrégne en séance de la commission le 2 juin 2020 et il poursuit « ce qui pose davantage difficulté dans cette mission, c'est l'étiolement des ambitions pour le monde combattant »

Pourquoi maintenir à notre égard ce refus de considérer que dans le sous chapitre 02 du programme 158, doivent être inclus tous les Pupilles de la Nation et Orphelins de guerre de tous les conflits mondiaux encore en vie ?

Nous voyons bien qu'il ne s'agit pas de dépenses fastueuses obérant les dépenses publiques, à la lecture de tous ces rapports !!!!!

Le prix de la dette à payer aux descendants de ceux qui ont permis une France Libre ne grèverait pas les finances publiques et en citoyens responsables, nous en sommes ravis !

La France se grandirait en honorant cette dette, après nous avoir divisé en 2000, 2004 et 2005 par des mesures inégalitaires et injustes que personne d'entre nous ne revendiquait avant la promulgation de ces décrets, en nous rejetant de tout bénéfice d'indemnisation au titre de la mort de nos Pères ou de nos Mères !

Brisés psychologiquement une nouvelle fois, nous voulons réparation !

Le refus du recensement de la part de Madame Darrieussecq, argumenté par :
une impossibilité matérielle,
la compilation de fichiers refusée par la CNIL
nous amène à vous demander appui, aide, assistance !

Nous demandons un dialogue afin d'étudier les faisabilités de cette réparation

Nous demandons qu'un Groupe de Travail soit créé avec pour interlocuteurs les Orphelins de Guerre et Pupilles de La Nation de tous les conflits mondiaux.

Nous nous adressons à vous Parlementaires de tous horizons, pour nous soutenir dans cette démarche

Nous demandons le RECENSEMENT !

Nous vous avons élus, Vous êtes nos représentants auprès du gouvernement.

Pièce numéro 1

II. LA SURMORTALITÉ QUI POURRAIT ÊTRE À DÉPLORER POUR LES BÉNÉFICIAIRES DES MESURES DE RECONNAISSANCE OU DE RÉPARATION NE SAURAIT ÊTRE L'OCCASION D'ÉCONOMIES SUPPLÉMENTAIRES

Les programmes 169 et 158 regroupent essentiellement des dépenses d'intervention qui sont obligatoires. Le niveau des prestations repose toutefois sur la démographie du monde combattant et celle des victimes de la barbarie et des crimes nazis de la Seconde Guerre mondiale. **L'exécution 2020 pourrait connaître une baisse légèrement plus conséquente que la normale si le monde combattant devait payer un tribut supérieur du fait de la crise sanitaire**.

Pour le programme 169, sur la base des données de l'INSEE datant d'avril 2020, les premières estimations évaluent au maximum les conséquences (moindres dépenses) de la crise actuelle à :

– 8 millions d'euros pour la dette viagère (action 1) formée par la retraite du combattant les pensions militaires d'invalidité ;

– 1,65 million d'euros pour les droits liés à la pension militaire d'invalidité (action 2).

En tout état de cause, les conséquences prévisibles à ce stade sont relativement modestes. Le rapporteur sera toutefois attentif aux nouvelles prévisions sur l'exécution budgétaire 2020. Les moindres dépenses qu'aurait engendrées la crise devront être réaffectées à la revalorisation de certains dispositifs pour soutenir notamment les anciens combattants les plus fragiles ou les plus durement touchés par la crise.

Recommandation : Redéployer les potentielles moindres dépenses engendrées par la crise sanitaire, dès 2020, vers l'action sociale pour les anciens combattants les plus fragiles et, en 2021, vers des mesures de revalorisation.

Pièce numéro 2

2. Les économies réalisées sur la mission dépassent la trajectoire prévue en loi de programmation des finances publiques

La mission est structurellement soutenable d'un point de vue budgétaire. Les crédits baissent chaque année en lien avec l'évolution démographique du public bénéficiaire des principales prestations de la mission. **Entre les exécutions 2015 et 2019, les crédits de la mission ont ainsi baissé de 8 %, ce qui représente 420 millions d'euros.**

ÉVOLUTION DES CRÉDITS DE LA MISSION DEPUIS 2015

	Crédits de paiement					**Écart en valeur absolue (et en %)**
Programme / action (*en millions d'euros*)	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2015-2019**
167 – Liens entre la Nation et son armée	**41,55**	**37,85**	**35,04**	**40,36**	**34,11**	***– 7,44 – 15,7 %***
01 – Liens armées-jeunesse	18,85	13,85	13,73	13,51	19,10	*+ 0,25 – 27,2 %*
02 – Politique de mémoire	22,70	24,00	21,31	26,85	15,01	*– 7,69 – 6,1 %*
169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	***2 23,30***	***2 456,84***	***2 374,31***	***2 296,56***	***2 161,22***	***– 362,08 – 5,9 %***
01 – Administration de la dette viagère	2 011,36	1 942,70	1 875,41	1 807,79	1 676,12	*– 335,24 – 6,8 %*
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	147,97	146,70	138,86	132,23	128,77	*– 19,20 – 6,2 %*
03 – Solidarité	346,78	350,84	341,19	337,14	327,07	*– 19,71 – 1,6 %*
07 – Actions en faveur des rapatriés	17,20	16,60	18,85	19,40	29,26	*+ 12,06 + 9,6 %*
158 – Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale	**154,85**	**95,38**	**94,02**	**95,90**	**104,17**	**– 50,68 – 39,3 %**
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	102,29	43,32	42,33	44,81	52,94	*– 49,36 – 58,6 %*
02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale	52,55	52,06	51,68	51,09	51,23	*– 1,32 – 1,7 %*
Total	**2 719,70**	**2 590,07**	**2 503,37**	**2 432,82**	**2 299,50**	***– 420,20 – 8,0 %***

Source : rapports annuels de performances.

Au-delà de la baisse naturelle des crédits de la mission, on constate que **les crédits consommés depuis 2018 sont systématiquement inférieurs à la trajectoire triennale prévue par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022** ([1]). Ainsi en 2019, ce sont 41 millions d'euros supplémentaires qui ont été économisés par rapport à la trajectoire initiale.

Extrait du rapport de la commission du 2 juin à l'Assemblée Nationale

Déclaration du rapporteur :
M. Jean-Paul Dufrègne, rapporteur spécial (*Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation*). Les crédits de la mission *Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation* ont été consommés à hauteur de 2,3 milliards d'euros en 2019. La gestion de cette mission ne pose aucun problème.

Les crédits de la mission Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ont été consommés à hauteur de 2,3 milliards d'euros en 2019. La gestion de cette mission ne pose aucun problème. La gestion de cette mission ne pose aucun problème. Elle est très rigoureuse. Les informations dont dispose le Parlement et celles que j'ai obtenues lors des auditions que j'ai menées sont de qualité et complètes.

Ce qui pose davantage difficulté dans cette mission, c'est l'étiolement des ambitions pour le monde combattant. J'en veux pour preuve plusieurs faits : entre 2018 et 2019, 133 millions d'euros ont été économisés. Cela n'est pas dû uniquement à la baisse démographique des bénéficiaires des prestations.

En effet, depuis 2018, les crédits consommés s'inscrivent systématiquement en-deçà des prévisions triennales prévues en loi de programmation des finances publiques.

En 2019, nous avons économisé 41 millions d'euros supplémentaires par rapport à ces prévisions. Les deux mesures phares de 2019, qui étaient très attendues, n'ont mobilisé qu'un peu plus de 18 millions d'euros : 16 millions d'euros pour les 35 000 cartes du combattant aux forces présentes en Algérie après 1962 et 2,5 millions d'euros pour le déploiement du plan de solidarité en faveur des enfants de harkis. J'espère donc que nous saurons nous unir à l'occasion de la prochaine loi de finances initiale, comme nous l'avons fait pour la demi-part des veuves l'an dernier, pour témoigner au monde combattant l'égard et la reconnaissance que nous lui devons.

Passons maintenant aux conséquences de la crise sanitaire qui ont été globalement limitées sur la conduite des politiques de la mission. Ce sont les dispositifs qui soutiennent les liens entre la Nation et son armée qui ont été les plus fortement perturbés : la journée de défense et citoyenneté (JDC) a été annulée pour 300 000 jeunes sur 790 000 prévus, le service militaire volontaire a été interrompu pour 1 000 jeunes, enfin, la politique de mémoire n'a pu se déployer qu'humblement, comme vous avez sans doute pu le constater dans vos circonscriptions.

S'agissant des autres missions, notamment les missions de reconnaissance et de solidarité, elles ont pu se dérouler normalement grâce à l'accélération de la transition numérique de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG). L'office a d'ailleurs fourni un travail remarquable pour maintenir le lien avec ses ressortissants les plus fragiles.

Les conséquences budgétaires de cet épisode devraient être modestes, de l'ordre d'une dizaine de millions d'euros. Cet écart se justifie d'abord par les annulations que je viens de mentionner et qui ne pourront pas toutes être compensées en 2020, mais aussi, et cela est plus regrettable, par une possible surmortalité des bénéficiaires de certaines prestations.

Si cette dernière hypothèse devait être confirmée, j'espère sincèrement que les économies, que l'on aurait malheureusement obtenues ainsi, seraient redéployées en fin de gestion, notamment au profit des ressortissants les plus fragiles. Autrement, j'espère que nous pourrons ensemble proposer des mesures de revalorisations, à l'occasion du budget 2021.

Liens des recherches

http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_fin/l15cion_fin1920067_compte-rendu.pdf

http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_fin/l15b3011-a7_rapport-fond

https://fnapog.fr/wp-content/uploads/2019/05/Courrier-en-r%C3%A9ponse-darrieussecq-mai-2019-3.pdf